

Communiqué de presse – 13.12.2022

Un balisage pour protéger la faune sauvage

Avec la neige fraîchement tombée, l'envie de gagner les sommets depuis les vallons de la région démange les randonneurs à ski ou en raquettes. Par respect pour la faune sauvage, une partie du district franc de la Combe Grède est balisée dans le but de canaliser les adeptes des sports d'hiver. A cet endroit comme partout ailleurs, il est important de suivre quelques règles élémentaires pour limiter la pression humaine sur les milieux naturels – et cela sans aucunement diminuer son propre plaisir.

Dans le district franc fédéral de la Combe Grède, l'un des 42 périmètres nationaux de protection d'espèces sauvages, les randonneurs à ski ou en raquettes doivent impérativement rester sur les itinéraires spécifiquement balisés pour eux, ou sur les sentiers pédestres. En empruntant ces cheminements, les animaux ont plus de chances de survivre à la saison hivernale où les déplacements dans la neige sont coûteux en énergie et la nourriture raréfiée.

Les chemins suivants peuvent être empruntés dans le district franc fédéral de la Combe Grède:

- **Pour la montée** : sentiers pédestres jaunes et autres itinéraires autorisés.
- **Pour la descente** : itinéraires spécifiquement balisés (piquets verts et banderoles oranges) ou autres itinéraires autorisés.

Une carte au 1:25'000 avec les itinéraires balisés et autorisés peut être consultée et téléchargée sur le site internet du Parc Chasseral (parcchasseral.ch/respect-hiver).

Quatre règles pour les sports de neige

Par ailleurs, pour limiter une pression humaine toujours plus forte sur les espaces sauvages durant l'hiver, chacun peut appliquer ces quatre recommandations, que l'on sorte en raquettes, à ski ou même à pied :

- **Respecter les zones de tranquillité et les sites de protection de la faune**
- **Rester sur les sentiers balisés, suivre les itinéraires recommandés et renoncer à « faire sa trace »**
- **Eviter les lisières et les surfaces non enneigées**
- **Tenir son chien en laisse**

Encadré : Mandaté par le canton de Berne, et en coordination avec les gardes-faune du Jura bernois, le Parc Chasseral, les candidats chasseurs du Jura bernois, des membres du Ski-Club Villeret et d'autres volontaires ont installé, fin octobre, plus de 120 piquets à embouts vert dans les zones ouvertes et une trentaine de balises orange dans les parties forestières du district franc fédéral. Ce marquage est complété par de nombreux panneaux d'information et de sensibilisation.



Légende : ... Dans la Combe Grède, un balisage de piquets verts et de banderoles oranges permet de canaliser les amateurs de randonnée hivernale au profit de la faune sauvage (Photos : Parc Chasseral).

Liens internet :

[Carte district franc Combe Grède \(géoportail Confédération\)](#)

[Carte des zones de tranquillité](#)

[Respecter c'est protéger](#)

Infos et contact :

Gardes-faune cantonaux bernois (0800 940 100)

Ou

Parc Chasseral, Isaline Mercerat (Nature & Paysage)

isaline.mercerat@parcchasseral.ch

+41 (0)32 942 39 55



Le Parc naturel régional Chasseral fait partie des territoires d'excellence que forment les 20 parcs suisses. Prix Paysage 2022, il est reconnu par la Confédération depuis 2012. Son but est de préserver et mettre en valeur son patrimoine et de contribuer au développement durable de la région. Le Parc s'étend sur 470 km² et 23 communes et compte quelque 51'000 habitants.